



Difficulté sur Liquidation des biens

Par **patrice08**, le **16/09/2011** à **18:30**

Bonjour

Le divorce a été prononcé en 2005. Je viens de recevoir une proposition de liquidation des biens qui me convient. Il apparaît que mon ex conjoint ne veuille pas se présenter au rendez vous fixé. L'avocate me demande 500 euros de caution pour pouvoir convoquer par huissier. Est ce normal ? Que se passe-t-il si elle ne répond pas à la convocation ?

Elle occupe l'habitation depuis le prononcé du divorce. Dans le projet de liquidation les sommes d'occupation rentrent dans le partage donc diviser par 2 ! Est ce normal ?

Merci de votre aide

Par **Domil**, le **16/09/2011** à **18:40**

Le co-indivisaire qui habite seul le logement en indivision doit une indemnité d'occupation à l'indivision. De cette indemnité on déduit les charges de l'indivision et on divise ce qui reste entre les co-indivisaires en fonction de leurs droits respectifs